

EXAMENS DE SANTÉ À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

RECOMMANDATIONS ET SOINS SELON L'ÂGE



RECOMMANDATIONS ET SOIN SELON L'ÂGE L'ÂGE



Il est possible pour les jeunes de 16 à 25 ans de réaliser un examen prévention santé, le tout couvert par l'Assurance Maladie. **Cela se fait dans un centre d'examen de santé à jeun.**

Concernant les vaccins, il est possible chaque année de se faire vacciner contre la grippe et le Covid.

AVANT 19 ANS

Il est possible de faire un rattrapage pour **le virus contre le HPV (papillomavirus)**.

AVANT 24 ANS

Il est possible de le faire pour les vaccins **contre la méningite, septicémie, oreillons, rubéole, rougeole**.

À 25 ANS

Il faut procéder à un **rappel** contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite.



Il est aussi possible d'effectuer tout au long de la vie des dépistages en cas de contact sexuel ou sanguin à risque en cas de nouveau piercing, tatouage, ou usage de seringue.



LES SOINS DE BASE

Il est recommandé de consulter un généraliste 1 fois par an pour réaliser un bilan de santé.

Idem pour le gynécologue, et pour le dentiste. Pour ce dernier, l'assurance maladie offre des rendez-vous **"MT Dents"** avant les 18, 21 et 24 ans des jeunes.

Pour l'ophtalmologiste, une consultation tous les 2 ans était conseillée.